



V. Jeux mondiaux croates

CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE ET DES PARENTS

1.1. GÉNÉRAL

Tous les athlètes doivent reconnaître qu'être membre de l'équipe comporte des responsabilités et des récompenses. Les athlètes doivent assumer ces responsabilités et se conduire sur et en dehors du terrain de jeu d'une manière qui respecte les autres, eux-mêmes, l'équipe et notre héritage croate.

1.2. PRINCIPES SPECIFIQUES

Tous les athlètes doivent donc se résoudre à se conduire avec dignité en tant qu'athlète et en tant que citoyen de la communauté, reconnaissant et acceptant qu'ils doivent :

- 1.2.1. Encouragez l'esprit sportif des autres joueurs, entraîneurs, officiels et parents à chaque match et entraînement.
- 1.2.2. Acceptez la responsabilité de tous les comportements et de leurs résultats.
- 1.2.3. Faites preuve de maîtrise de soi.
- 1.2.4. Lorsqu'ils ne sont pas engagés dans leur propre événement sportif, tous les athlètes doivent assister aux événements pour soutenir les membres de l'équipe.
- 1.2.5. S'abstenir de faire des commentaires ou d'adopter des comportements, y compris ceux sur les réseaux sociaux, qui sont irrespectueux, offensants, abusifs, racistes ou sexistes.
- 1.2.6. S'abstenir de toute vulgarité, grossièreté ou intimidation envers les autres joueurs, les autres joueurs, les entraîneurs, les officiels ou les officiels de l'équipe.
- 1.2.7. Abstenez-vous de l'abus de substances (y compris les drogues et l'alcool) et de toute substance améliorant la performance.
- 1.2.8. S'abstenir de toute action ou comportement susceptible de discréditer l'équipe ou l'individu.

J'ai lu et compris les déclarations du Code de conduite et j'accepte de suivre toutes les stipulations telles qu'elles sont décrites.

Nom de l'athlète (en caractères d'imprimerie) : _____

Signature de l'athlète : _____

Date: _____



V. Jeux mondiaux croates

CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE ET DES PARENTS

2. CODE DE CONDUITE DES PARENTS/TUTEURS

2.1. GÉNÉRAL

Tous les parents et tuteurs s'engagent à fournir un soutien positif, des soins et des encouragements aux athlètes participant aux activités des Jeux mondiaux croates en suivant ce code de conduite.

2.2. PRINCIPES SPECIFIQUES

Tous les parents et tuteurs doivent décider de se conduire avec dignité en reconnaissant et en acceptant qu'ils doivent :

- 2.2.1. Encouragez un bon esprit sportif en démontrant un soutien positif à tous les joueurs, entraîneurs et officiels à tous les matchs, entraînements et interactions sociales.
- 2.2.2. Placer le bien-être émotionnel et physique des athlètes, de l'équipe et des autres avant un désir personnel de gagner.
- 2.2.3. Faites de leur mieux pour vous rappeler qu'il s'agit d'une expérience culturelle autant que sportive.
- 2.2.4. Faites confiance à leur tuteur désigné et soutenez-le dans la surveillance de son enfant comportement.
- 2.2.5. Encouragez leur enfant à traiter les autres joueurs, entraîneurs, spectateurs, officiels et autres avec respect sans distinction de race, de sexe, de croyance ou de capacité.

J'ai/Nous avons lu et compris les déclarations du Code de conduite et j'accepte de suivre toutes les stipulations telles qu'elles sont décrites.

Nom du parent (en caractères d'imprimerie) : _____

Signature des parents: _____

Date: _____

Nom du parent (en caractères d'imprimerie) : _____

Signature des parents: _____

Date: _____



V. Jeux mondiaux croates

CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE ET DES PARENTS

3. APPLICATIONS DU CODE DE CONDUITE

3.1. RESPONSABILITÉ

La responsabilité de l'application de ce code de conduite incombe au comité exécutif de l'équipe.

3.2. SPECTATEURS

Pour la mise en œuvre de ce code de conduite, les spectateurs qui sont directement associés à une équipe ou à un athlète particulier doivent se conformer aux mêmes critères que pour les parents/tuteurs et les mêmes mesures d'application s'appliqueront.

3.3. MESURES D'APPLICATION

Le Comité exécutif de l'équipe prendra toutes les mesures nécessaires pour faire respecter le présent Code de conduite, jusqu'à et y compris l'une des actions suivantes :

- 3.3.1. Retrait d'un athlète de l'équipe et du CWG en raison de son non-respect du présent code de conduite.
- 3.3.2. Retrait d'un athlète de l'équipe et du CWG en raison du manquement de son parent/tuteur à se conformer à ce code de conduite.
- 3.3.3. Le renvoi d'un coach du CWG en raison de son non-respect du présent code de conduite.